

CONSEIL MUNICIPAL

19 DÉCEMBRE 2013

Le dix-neuf décembre deux mil treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Riant Bernard, Maire,

Gautier Richard, Pierron Véronique, Adjointe,

Girardot Pascal, Nain Joël, Jourlin Jean-Luc, Bachelier Eric, Poulin Maurice, Beaulieu François, Durand Nadine, Capolungo Jean-François, Meline Catherine, Magnier Frédéric, Moine Dany.

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON



1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 28 NOVEMBRE 2013

Adopté à l'unanimité

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas de dossier

3 - COMPTES RENDUS COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

- Spectacle de Noël pour les enfants des écoles : il aura lieu le 23 décembre à partir de 13 h 30 à la salle : 33 enfants d'inscrits
- Rythmes scolaires : la journée du lundi comporte 6 heures d'enseignement en place de 5 h 30 maximum autorisée. Une demande de dérogation a été adressée à l'inspection académique.

Commission Environnement

Rapporteur : Joël NAIN

- Concours communal des maisons illuminées : Le mardi 17 décembre 2013 à 18 h 30, la commission environnement a sillonné les rues du village pour sélectionner les maisons, balcons, jardins illuminés. Deux lauréats ont été retenus. Ils seront récompensés lors de la présentation des vœux du Maire, le vendredi 3 Janvier à 18 h 30 à la salle.
- L'installation d'un nouveau panneau d'affichage rue des tournants est terminé.

- La distribution des calendriers 2014 par la Communauté pour la collecte des bacs noir et jaune s'est faite en semaine 51. Certains d'entre vous n'ont pas reçu ce calendrier : merci de vous faire connaître en mairie.
- La collecte des sapins de Noël se fera le Mardi 21 Janvier 2014. Le point de regroupement se situe, comme d'habitude, vers la salle polyvalente.
- La statue « St Barbe » a été réceptionnée le mercredi 4 décembre 2013 à 14 heures à l'église de Vallan en présence de Bernard Riant, Maire, de Mesdames CLERT (Conseil Général), BLONDEAUX (restauration d'objets d'art) PHILBE (paroisse) L'Abbé FRUCHET, Messieurs CAPOLUNGO, POULIN (conseillers municipaux) JACQUEMARD (responsable des services techniques).

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard Riant

Le pignon de l'école élémentaire a été restauré cette semaine par l'entreprise MARTINS.

Commission Animation

Rapporteur : Richard Gautier

- Richard GAUTIER remercie les conseillers qui ont participé à la mise en forme du bulletin municipal qui sera distribué dans vos boîtes à lettres le lundi 6 Janvier 2014.
- « Les Saltimbanques » donneront un spectacle de chants et sketches le Dimanche 19 Janvier 2014 à la salle : entrée 7 euros dont 1 euro reversé à la caisse des écoles.
- Site internet : Frédéric MAGNIER et Richard GAUTIER nous font la présentation du site, opérationnel courant Janvier. Une réunion d'information sera faite avec les différentes associations.

Commission Voirie- Assainissement

Rapporteur : Bernard Riant

La réception définitive de la station d'épuration se fera courant Janvier 2014.

4 - TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC A LA FDEY

Vu les délibérations du comité syndical de la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne du 2 juillet et 18 octobre 2013 approuvant les statuts avec date d'effet au 1^{er} janvier 2014,
Vu l'arrêté de M. le Préfet en date du 21 octobre 2013,
Conformément aux articles L.5211-1 et suivants et L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5212-16 du même code,

Monsieur le Maire expose qu'au 31 décembre 2013 les syndicats intercommunaux d'électrification rurale seront dissous. La Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne, Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne au 1^{er} janvier 2014 peut exercer, à la demande expresse des communes, la compétence suivante :

4.3 Au titre de l'éclairage public

Le Syndicat exerce, au lieu et place des collectivités adhérentes qui l'auront transférée, la compétence relative au développement, au renouvellement, à la modernisation et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant au choix une ou les compétences suivantes :

4.3.1 - la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation :

- 4.3.2 - la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles ;
 4.3.3 - la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations ;
 4.3.4 - l'organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public.
 Et dans tous les cas, le suivi des bilans énergétiques et de tous les contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et des réseaux.

Monsieur le Maire propose de retenir le niveau 4.3.1 et 4.3.2.

Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- Solliciter le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne à partir du programme de travaux 2014,
- Retenir le niveau 4.3.1 et 4.3.2
- De ne pas adhérer au 4.3.4 « organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public »
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.

5 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

1. Budget Commune - décision modificative n°2

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour payer le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, car le montant 2013, non connu lors du vote du BP, est plus important que prévu (2012 : 178 € - 2013 : 617€).

Augmentation crédits				Diminution crédits			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
014	73925	Fds nat.péréquation ressources interco	350,00	011	61523	Voies et réseaux	-350,00

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

2. Amortissements Commune

Les subventions d'équipements réalisées en dépenses d'investissement à l'article 20421 sont obligatoirement amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

2006 : 9.320,90

2007 : 214,19

2008 : 4.436,06

Ces sommes correspondent aux études réalisées par le SIEA, pour l'extension du chemin de Pesteau, le projet de délocalisation de Germain PHILBE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents

- d'amortir l'article 20421 sur une durée de 15 ans.

3. Budget Commune - décision modificative n°3

Pour mettre en application l'amortissement de l'article 20421, le Maire propose la décision modificative suivante : augmentation de crédits aux articles ci-dessous indiqués en dépenses et en recettes.

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Chap-art	montant	Chap-art	montant	Chap-art	montant	Chap-art	montant
042 - 6811	932,00	7478	932,00	2151	932,00	040 - 280421	932,00

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

4. Budget Assainissement – décision modificative n° 2

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit pour payer les intérêts de l'emprunt FCTVA contracté après le vote du budget.

Augmentation crédits				Diminution crédits			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
66	66111	Intérêts	700,00	011	615	Entretien et réparations	-700,00

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

6 - PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de payer les factures d'investissement en attente avant le vote du BP 2014, selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que le Maire peut « sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ... »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à régler les factures d'investissement avant le vote du BP 2014, conformément à l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales,
 - pour le budget de la Commune
 - pour le budget Assainissement

7 - REGIME INDEMNITAIRE

1. Prime pour agents en contrats de droit privé

Le Maire propose d'octroyer aux deux agents en contrat aidé une prime de 150 € sur le salaire du mois de décembre 2013 pour MM. DUBOIS Daniel et MERY Bruno.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

2. Régime indemnitaire 2013

Afin de régulariser le tableau du régime indemnitaire, il est nécessaire de diminuer de 500 € les crédits inscrits à la filière administrative pour la basculer sur la filière technique.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

3. Régime indemnitaire 2014

Le Maire présente et explique le régime indemnitaire 2014. L'enveloppe globale s'élève à 12.463,87 €.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

8 - COMMUNICATIONS

Joël NAIN nous fait part d'un article paru dans l'Yonne Républicaine et qui a retenu toute notre attention où il est relaté l'implication des enfants, des parents et des institutrices de Gurgy à chaque commémoration de nos grandes guerres 1914-1918 et 1939-1945 ainsi que leur talent pour les accompagner dans cet acte citoyen qui rappelle une époque où dans toutes les communes les écoliers assistaient à ces cérémonies encadrés de leurs enseignants.

Véronique PIERRON est chargée de donner l'article aux institutrices pour transmettre l'information.

Remerciements à Eric BACHELLERIE et Jean François CAPOLUNGO

Vœux du Maire : le vendredi 3 Janvier 2014 à 18 h 30 à la salle polyvalente.

Prochaine réunion : Jeudi 30 Janvier 2014 à 20h30

La séance est levée à 22 heures

Fait et délibéré, le dix-neuf décembre deux mil treize.



Le Maire,
Bernard RIAANT

Richard GAUTIER

Véronique PIERRON

Pascal GIRARDOT

Joël NAIN

Jean-Luc JOURLIN

Eric BACHELLERIE

Maurice POULIN

François BEAULIEU

Nadine DURAND

Jean-François CAPOLUNGO

Catherine MELINE

Frédéric MAGNIER

Dany MOINE